

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe

Mmes. Monique BOESCH, Blanche SALING

MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Jean Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Sébastien SCHMITT, Luc THOMASSEY

Absents excusés : MM. Laurent COTTENCEAU, Jonathan SQUILLACI

Procurations :

- M. Laurent COTTENCEAU à Mme. Arlette BRADAT
- M. Jonathan SQUILLACI à Mme. Véronique SCHUBNEL

Secrétaire de séance : Mme. Sabine ZINDERSTEIN

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce jour.

- 1°) Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;
- 2°) Rapport d'activité de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 3°) Rapport d'activité des installations nucléaires de FESSENHEIM
- 4°) Indemnisation du transporteur scolaire pour la période de confinement
- 5°) Mise en sécurité de la rue du Moulin et des lotissements Chapelle et Marbach
- 6°) Sécurisation sortie du domaine public sur la rue de l'Eglise
- 7°) Achat de panneaux pour la rue de l'Ecole et rue de la Digue
- 8°) Arrêt de perception du loyer suite à sinistre incendie
- 9°) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Rapport d'activité de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

La Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a établi son rapport d'activités pour l'année 2019.

Le rapport dématérialisé a été transmis à tous les conseillers avant la séance.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Point 3 – Rapport d’activité des installations nucléaires de Fessenheim

EDF a établi son rapport d’activités concernant les installations nucléaires de Fessenheim pour l’année 2019.

Le rapport dématérialisé a été transmis à tous les conseillers avant la séance.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activités 2019 d’EDF concernant les installations nucléaires de FESSENHEIM .

Point 4 – Indemnisation du transporteur scolaire pour la période de confinement

Une convention de délégation de compétence pour l’organisation du service de transport des élèves a été signée le 6 novembre 2019 par le Président du Conseil Régional et le Maire de la commune de Weckolsheim.

De ce fait, la commune de Weckolsheim a passé commande à la Société KUNEGEL et un acte d’engagement a été signé entre les deux parties. La présente délibération a pour objet d’intégrer le Cahier des clauses administratives particulières dans le marché. Ce cahier prévoit entre autres dans l’article relatif aux conditions d’exécution des prestations que des circonstances peuvent intervenir qui ne sont pas du fait du pouvoir adjudicateur, ce qui est le cas du confinement lié au COVID 19.

Or, pendant la période du confinement, c’est à dire à partir du 9 mars 2020 jusqu’au 22 juin 2020, les écoles de Weckolsheim et de Wolfgantzen étant fermées, les trajets exécutés habituellement par la société KUNEGEL pour transporter les élèves ont été suspendus.

Dans un souci de soutien de l’activité et de l’emploi pendant la période de pandémie COVID-19, la Région Grand Est et la Fédération des Transports des Voyageurs ont acté le principe d’une indemnisation à hauteur de 70 % des services suspendus à partir du 9 mars 2020.

La Région s’engage à verser la subvention à la commune délégatrice 66 % de la prestation complète, soit 1 aller/retour quotidien + les trajets de la pause méridienne.

La compétence en tant qu’autorité organisatrice du transport scolaire lui ayant été attribuée à la commune, il est proposé, par conséquent, au Conseil municipal, de prendre en charge les 34 % restants sur le montant de l’indemnisation, sachant que sur le montant demandé par Kunegel pour la période concernée, s’élève à 6 982.69 la Région subventionnera un montant de 4 608.58 par rapport, à ce montant et le solde à charge pour la commune sera de 2 374.11 euros.

Après débats, le Conseil municipal décide à l’unanimité d’intégrer le cahier des charges particulières, de verser le montant demandé par la Société Kunegel, d’accepter le subventionnement.

Point 5 – Mise en sécurité de la rue du Moulin et des lotissements Chapelle et Marbach

Une réflexion a été menée par les membres de la Commission chargée de la gestion administrative et technique des projets de développement et par la Commission chargée de la qualité de vie et sécurité ; afin d'améliorer la sécurisation des rues situées entre l'intersection rue de Niederhergheim / rue du Moulin et celle rue Principale / rue de la Chapelle. En effet, il a été constaté depuis quelques temps que le bouclage par la rue de la Chapelle et la rue du Moulin était utilisé pour contourner la rue Principale. Les riverains déplorent outre les passages de véhicules, la conduite imprudente de certains automobilistes. C'est ainsi qu'un accident avait eu lieu ce printemps au croisement entre la rue de Hettenschlag et la rue du Moulin et que plusieurs autres ont pu être évités de justesse.

Les membres des Commissions se sont rendus sur place et ont relevé les différents points qui pouvaient être améliorés. Ces modifications ont été ensuite soumises à une entreprise spécialisée de la signalétique pour avoir un avis quant à la pertinence des solutions envisagées d'une part, et pour obtenir une estimation financière de cette opération, d'autre part.

Les Commissions se sont à nouveau réunies le 04 septembre pour étudier l'ensemble des éléments et vous proposent les aménagements suivants :

- Le secteur comprenant la rue de la Chapelle (depuis la rue Principale) jusqu'à la rue du Moulin (sortie rue de Niederhergheim), sera réservé aux seuls riverains de ces rues ainsi qu'aux ayants-droits qui devront être spécifiquement définis par arrêté du maire. Des panneaux d'interdiction de tourner seront implantés sur la rue Principale et la rue de Niederhergheim
- Au croisement rue Principale, rue de la Chapelle et Chemin de Wolfgantzen, un stop sera mis en place en sortie de chemin de Wolfgantzen avec pose d'un miroir.
- La sécurité aux intersections rue du Moulin/ rue des Noyers, rue du Moulin/ rue d'Hettenschlag et rue du Moulin/rue de Rouffach sera améliorée en renforçant la signalétique et en réalisant de nouveaux marquages au sol. Le principe de la priorité à droite sera donc conservé dans un premier temps. En effet, ce secteur étant dorénavant limité aux seuls riverains et ayants droits, nous comptons sur la bonne conduite de ces derniers pour garantir la sécurité de tous.

Un devis a été fourni par l'entreprise MSR de Sainte Croix en Plaine. Suite à la dernière réunion certains points restent à préciser, comme des marquages au sol, rue d'Hettenschlag, de Rouffach et des Noyers, aussi le coût de l'ensemble de cette opération est fixé à 6 500 € TTC maximum.

En complément de ces réalisations, il est également prévu avec le concours de l'Association Foncière de procéder ultérieurement à des travaux d'aménagement de la rue du Moulin (entre les croisements avec la rue des Noyers) afin d'élargir la rue jusqu'en limite de propriétés. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité de la circulation des riverains et ayants droits à cet endroit, sachant que ces rues sont classées dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise MSR pour un montant maximum de 6 500 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement article 2152.

Point 6 – Sécurisation sortie du domaine public sur la rue de l'Eglise

Suite à la création du lotissement rue du Pigeonnier, la construction d'une maison à l'arrière du lotissement est située en limite de la parcelle goudronnée du domaine public qui jouxte la rue de l'Eglise. Sur cette parcelle, M. René SCHMITT qui habite rue de l'Eglise a une servitude de passage et Madame le Maire a accordé au propriétaire de cette construction du lotissement, l'autorisation de sortir de son garage

Aussi, afin de sécuriser la sortie de la parcelle du domaine public sur la rue de l'Eglise, il est proposé de mettre en place deux miroirs posés sur un seul support ou sur un mur, afin de voir dans les deux directions. Les miroirs poly proposés ont une garantie de 6 ans. Le devis de la société MSR comporte également un stop en peinture routière blanche. L'ensemble s'élève à 910,80 euros H.T soit 1 092,96 euros TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à la société MSR de Sainte Croix en Plaine la mise en œuvre de cette opération pour un montant de 1 092,96 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement article 2152.

Point 7 – Achat de panneaux pour la rue de l'école et rue de la digue

Le panneau « rue de l'école » ayant disparu il est proposé de le remplacer ainsi que son support. Par ailleurs, il serait judicieux d'indiquer rue de la digue que l'impasse du canal et la rue Vauban sont situées à l'intérieur du lotissement. Aussi, il est proposé de mettre en place rue de la Digue un panneau avec une flèche et l'indication de ces deux rues, le tout sur un support.

Le devis de MSR s'élève à 420 euros HT pour la fourniture et pose soit 504 euros TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette prestation à la société MSR pour un montant de 420 euros HT soit 504 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement article 2152.

Point 8 – Arrêt de la perception du loyer suite à sinistre incendie

Le 17 août, un incendie dû à un lave-vaisselle qui a pris feu, s'est déclaré dans le logement communal loué à M. et Madame BABILONI 3d route de Dessenheim à Weckolsheim. Les dégâts étant très importants et l'appartement inhabitable, les locataires ont dû être relogés dans un appartement meublé. Les expertises des assureurs sont en cours et les travaux de rénovation prendront certainement plusieurs mois. Le loyer du meublé n'étant pas pris en charge par l'assureur de locataire, ce dernier a dû interrompre le versement du loyer du logement communal car il n'est pas en mesure d'assurer le paiement de deux loyers.

Dès que le locataire pourra intégrer le logement rénové, il assurera à nouveau le versement mensuel de son loyer qui s'élève à 531,86 euros.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêt de la perception du loyer du logement situé 3d route de Dessenheim, d'un montant de 531,86 euros mensuels.

Point 9 – Divers

9.1 -Enquête publique PLUi

M. Francis KOLB est le Président de la commission d'enquête qui comporte 3 commissaires, L'enquête se déroulera du 8 septembre au 12 octobre.

Les documents du PLUi sont mis à la disposition du public à la mairie. Un registre d'observations est déposé en mairie par la commission d'enquête. Parallèlement un registre dématérialisé sera mis en place au niveau de la Communauté de communes Pays Rhin Brisach Si des observations sont notées par les habitants sur le registre papier, il y aura lieu de les transmettre au fur et à mesure à la Com/Com pour intégration sur le registre dématérialisé.

Permanence des commissaires : au siège de la communauté de communes :

- le 12 octobre de 9 h à 12h
- A la mairie de Weckolsheim le jeudi 1^{er} octobre de 14h à 16h

9.2 -Effectif des élèves rentrée 2020/2021

Maternelle bilingue : 31

Primaire bilingue : 21

Primaire monolingue délocalisée à Wolfgantzen : 10

**Total : 52 à Weckolsheim + 10 délocalisés à Wolfgantzen
= 62 élèves**

Le transport de la classe monolingue est assuré par la commune avec la participation financière de la Région.

9.3 -Elections partielles députés :

Ces élections auront lieu les 20 et 27 septembre 2020.

Il y a lieu de remplir les tableaux de permanence. Chaque heure de permanence comporte un Président et deux assesseurs

9.4- Mur du cimetière

Madame le Maire a été informée par les habitants de la rue du Pigeonnier dont la limite de propriété est le mur du cimetière, que celui-ci est très endommagé et menace de s'écrouler. Elle s'est rendue sur les lieux une première fois avec l'adjoint Jonathan Squillaci pour constater les dommages. Ensuite elle a demandé à l'agent communal d'étayer provisoirement le mur pour éviter qu'il ne s'écroule, puis elle a demandé à l'entreprise qui a fait la partie neuve du mur de l'extension du cimetière de venir et de faire un devis pour une reconstruction du mur sur 13 m. Elle est en attente du devis.

9.5- Syndicat des eaux de Neuf Brisach

Madame le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du comité directeur, le syndicat a signalé qu'il intégrera la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026. Le syndicat réfléchit à la possibilité de prendre une taxe pour les frais de branchement afin de couvrir les frais de gestion. Il travaille sur l'amorçage des bouclages.

9.6 – Travaux bicouche rue du Calvaire et rue de l'Ecluse

Les travaux que le conseil municipal a approuvés lors de la réunion du mois de juin sont en cours de réalisation.

9.7- Barrières cheminement de la berge du canal

L'adjoint Jonathan Squillaci a assisté à une réunion concernant la mise en place de barrières en haut des pentes d'accès aux engins d'entretien du syndicat pour que les autres véhicules ne montent pas sur le cheminement de la berge du canal Vauban.

9.8 – Contrôle des poteaux d'incendie

L'adjoint Jonathan Squillaci a accompagné le contrôleur de la Société APAVE lors du contrôle obligatoire des poteaux d'incendie. Le rapport vient d'être fourni et sera transmis au SDIS et au syndicat des eaux.

9.10 – Horloge église

L'entreprise Voegele est venue faire l'entretien et la remise en route de l'horloge de l'église. Mais malheureusement cette réparation n'a pas tenue et Madame le Maire a signé le devis pour un tinteur, une conduite de distribution et la remise en service. L'entreprise avait signalé lors de son dernier passage qu'il y avait un problème au niveau du tinteur. La réparation devrait se faire prochainement.

9.11 – Rampe de spots à l'école

Une rampe de spots d'une salle de classe est défectueuse et la commune est en attente d'un devis pour le remplacement.

9.12 – Radar pédagogique route de Niederhergheim

Lors de la réunion de la commission chargée de la gestion administrative et technique des projets de développement et la Commission chargée de la qualité de vie et sécurité, la mise en place d'un radar pédagogique route de Niederhergheim pour ralentir la circulation et d'un message d'alerte « école » sur celui placé rue principale a été évoquée. Ce point va être étudié.

La séance est levée à 22 h 30.

Weckolsheim, le 8 septembre 2020

Le Maire,
Arlette BRADAT

